



**BERNAY**  
L A V I L L E

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 NOVEMBRE 2025

Délibération n° 90-2025

Rapporteur : Louis CHOAIN

Votants pour : 23

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix-neuf novembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Gérard DUBUCHE, Colette GENET, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE, Laurence CAUSIER-LEMIRE

Pouvoirs : Julien LEFEVRE à Thierry JOSSE, François VANFLETEREN à Claire PITETTE

Absents : Guillaume WIENER, Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Chantal HERVIEU, Justine PIQUOT, Régis ROUSSEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC,

Date de la convocation : jeudi 13 novembre 2025

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

---

### Objet :

**FIXATION DU TARIF DE LOCATION D'UN EMPLACEMENT DANS LE LOCAL LES CASIERS DE BERNAY**

---

### Exposé des motifs :

Dans l'optique des actions de redynamisation du centre-ville (dispositif Petites Villes de Demain – Opération de Revitalisation Territoriale), et de valorisation des commerces locaux, il est apparu que le local ancien Buffet de la Gare, sans vocation actuelle, pourrait accueillir un projet municipal en partenariat avec des commerces locaux : « Les casiers de Bernay ».

La vente « directe » ou en libre-service en casiers connaît une forte expansion et répond à de nouvelles attentes de clientèle, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

La Ville a souhaité s'inscrire dans cette dynamique, mais à la condition sine qua none de ne pas nuire aux commerçants de son centre-ville et de proximité.

Ainsi, la proposition a-t-elle été ouverte uniquement aux commerçants locaux.

Les Casiers de Bernay, seront ouverts en accès libre – et offriront une :

- ✓ Possibilité d'achat « en direct »
- ✓ Possibilité de réservation « click and collect »
- ✓ Développement d'une application mobile dédiée (à venir)

Le projet a été présenté lors de 2 réunions de commerçants (26 novembre 2024 et 18 mars 2025) et lors d'une présentation à la presse (le 21 mai 2025). A l'issue de ces présentations, plusieurs commerçants bernayens ont manifesté leur souhait d'intégrer ce projet de nouveau canal de vente.

Le local offre la possibilité d'installer au maximum 8 casiers dans la partie aménagée pour les casiers. Il reste donc quelques emplacements possibles.

L'autre moitié du local sera occupée par l'association Risle Cyclette.

Le dynamisme et les investissements financiers que ces commerçants ont réalisé méritent que ce projet soit étudié avec la plus grande attention.

Aussi, il vous est proposé de fixer un tarif par emplacement pour chaque casier de 100 € par an par emplacement, sachant à titre comparatif que le mètre carré de terrasse fermée pour un bar-restaurant est de 42,25 € par an et le coût d'un foodtruck est de 36 € par an le m2.

---

**Délibération :**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,  
Vu les propositions tarifaires

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité**

- **DE FIXER** un tarif par emplacement de 100 euros par an.
- **D'INDIQUER** que certains casiers peuvent utiliser deux emplacements pour un prix de 200 €
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document inhérent à cette délibération.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 20/11/2025,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

